

qui, suivant Peyrilhe, suffisent, dans le plus grand nombre de cas, pour guérir tous les accidens sous lesquels la maladie vénérienne peut se présenter, tels que gonorrhée, chancres, bubons, dartres, périostoses, etc.; quelquefois on prolongeait le traitement un mois lorsque la maladie se montrait rebelle.

Quoique la dose ordinaire du carbonate d'ammoniaque fût de dix-huit à vingt grains par jour, Peyrilhe l'élevait quelquefois à vingt-cinq ou trente, ou bien il l'abrégeait à neuf ou dix, suivant les effets qu'il produisait, et qui dépendaient nécessairement de la susceptibilité des sujets ou de l'état plus ou moins irrité des voies digestives. C'est ainsi que, parfois, l'action de ce sel demeurait bornée à la membrane muqueuse gastro-intestinale, ce qui occasionnait la constipation ou la diarrhée, et que, d'autrefois, il provoquait la sécrétion des urines ou déterminait des sueurs.

Le sous-carbonate d'ammoniaque et l'ammoniaque liquide entrent, le premier dans le sirop de *Velenos*; le second, dans le sirop dépuratif de *Majault*, comme on peut le voir dans le formulaire qui termine cet ouvrage.

Après avoir été préconisé et mis en usage par beaucoup de praticiens, soit contre les maladies vénériennes, soit contre les anciennes douleurs de goutte et de rhumatisme, ce médicament a été rejeté d'une manière trop absolue, et j'oserai dire mal à propos; il n'est guère employé aujourd'hui que par quelques médecins anglais, qui le prescrivent encore contre les maladies arthritiques. M. Cullerier lui conteste toute propriété comme anti-vénérien, bien qu'il juge qu'on peut l'employer avec quelque succès dans les engorgemens lymphatiques chroniques, ce qui me semble impliquer contradiction; car il y a des accidens vénériens qui ont tous les caractères des engorgemens lymphatiques.

J'ai souvent employé utilement l'ammoniaque liquide pour provoquer la transpiration, chez des individus affectés

de douleurs arthritiques et rhumatismales. Je l'administre ordinairement à la dose d'un demi-gros, mêlé avec quatre onces de sirop de capillaire, qu'on donne par cuillerée à café tous les trois quarts d'heure, en faisant boire par dessus une tasse d'infusion chaude de bourrache ou de tilleul, le malade étant couché et tenu chaudement. Employé de cette manière, il agit principalement sur le système cutané, et parfois sur l'appareil urinaire.

Avant d'employer les préparations ammoniacées, on doit préalablement s'assurer qu'il n'existe aucune irritation de la muqueuse intestinale, ni aucune espèce de réaction fébrile; il est même prudent de faire précéder leur usage de la saignée et d'en seconder les effets par un régime adoucissant, lorsque le malade est d'une constitution pléthorique.

La méthode de Peyrilhe, qui consiste à joindre le séné à une grande quantité de feuilles de mélisse, ne me semble pas convenable; au lieu d'agir par sa propriété diffusible et de provoquer l'exhaltation cutanée, qui est le principal mode d'action de l'ammoniaque, ce médicament agit plus particulièrement sur le tube intestinal, qu'il irrite de manière à ne produire ses effets que comme cela arrive à tous les remèdes irritans. Employés à propos et avec une sage réserve, les préparations ammoniacées peuvent être d'un grand secours, et je crois, avec MM. Lagneau et Jourdan, qu'on peut en ramener utilement l'usage.

Les médicamens dont j'ai parlé jusqu'ici appartiennent au règne minéral; ils se distinguent par les nombreuses formes qu'ils sont susceptibles de subir et par l'intensité de leur action, qui est modifiée par chacune de leur transformation chimique, ce qui n'a pas lieu au même degré, ni d'une manière aussi générale pour les médicamens que produit le règne végétal, comme on le verra bientôt. Le règne animal ne fournit aucun médicament à la thérapeutique anti-vénérienne,

quoique le lézard ait été proposé pour cet usage, ce qui m'oblige à en dire quelques mots.

ARTICLE VI.

Du Lézard.

Oviédo parle d'une espèce de lézard dont la chair est très bonne, analogue à celle du lapin, meilleure même, dont se nourrissent les habitans de Saint-Domingue, ce qui l'a fait nommer par les naturalistes *iguana delicatissima*, et qui aurait la propriété de faire reparaître les symptômes de la vérole chez ceux qui en auraient été atteints, quoiqu'ils en eussent été parfaitement guéris depuis long-temps. L'opinion invraisemblable d'Oviédo fit imaginer à Lister que la maladie vénérienne aurait eu sa source dans l'habitude que les Indiens avaient de manger beaucoup d'*igouanes*, système aussi peu fondé que l'assertion qui donne au lézard la faculté de faire renaître la syphilis, et qui n'a pas eu de partisans.

L'usage que les anciens faisaient de certains reptiles, tels, par exemple, que la vipère, qui entre dans la thériaque, et des lézards qu'ils employaient contre le goître, la jaunisse, la gale, l'alopecie, etc., les avait fait recommander par un grand nombre d'auteurs jusqu'au milieu du dernier siècle, où ils tombèrent dans l'oubli, et d'où ils furent tirés en 1782, par Flores, médecin américain, qui les préconisa contre la maladie vénérienne, à la suite d'un succès dont voici l'histoire, reproduite par M. Jourdan, à qui je l'ai empruntée :

« Un habitant de Guatimala était atteint depuis quelque temps, à la lèvre supérieure, d'un ulcère cancéreux qui avait rongé une partie de la joue. Abandonné des médecins,

il allait succomber, lorsqu'un ecclésiastique lui dit avoir vu autrefois les Indiens guérir une jeune femme couverte d'ulcères et de croûtes syphilitiques, depuis les pieds jusqu'à la tête, en lui faisant manger de la chair de lézard, moyen qu'ils employaient depuis long-temps pour se guérir de la maladie vénérienne et de tous les maux qu'elle entraîne. Le malade résolut d'essayer ce remède, se fit apporter des lézards et en avala trois. Dès le cinquième jour il sentit une chaleur extrême se répandre dans tout son corps, et il eut des sueurs copieuses. Bientôt après survint un flux considérable de salive, pendant le cours duquel cinq autres lézards furent encore avalés : la salivation se tarit, la plaie prit un bon aspect et bientôt elle se cicatrisa. »

Des informations prises chez les Indiens attestèrent que les lézards, avalés immédiatement après leur avoir enlevé la tête, la queue, les pattes, la peau et les intestins, les délivraient constamment de la syphilis et de tous les accidens qui en sont la suite : les uns disent qu'il fallait en avaler trois; les autres affirment qu'un seul suffisait.

La cure du malade de Guatimala et le témoignage des Indiens ne tardèrent pas à éveiller l'attention des médecins européens sur les propriétés médicales du lézard. Des expériences furent répétées en Espagne, en Suisse, en Italie, en Allemagne, et on s'en autorisa pour proclamer la propriété curative de ce saurien contre la lèpre, le cancer, les ulcères rongeurs, les éruptions dartreuses, la syphilis, etc. Au bout de quelques années, l'usage des lézards fut généralement délaissé, après avoir enfanté toutefois, comme le fait remarquer M. Jourdan, « un assez grand nombre d'écrits, dans lesquels on cherche en vain de la précision, des détails, en un mot, toutes les qualités sans lesquelles il est impossible d'ajouter foi à des observations médicales. » Animé d'un beau zèle, et voulant s'assurer par lui-même des effets du lé-

zard sur l'économie animale, M. Jourdan n'a pas craint d'en faire usage. « J'ai avalé, dit-il, à un jour de distance l'un de l'autre, un certain nombre de lézards gris, préparés suivant la méthode indienne, et, comme je m'y attendais bien, je n'ai éprouvé ni chaleur interne, ni sueurs, ni salivation, ni selles extraordinaires, mais bien à *chaque fois* les nausées inséparables de cette épreuve désagréable... Il faut donc reléguer parmi les fables tout ce qui a été dit au sujet de l'efficacité de ces reptiles contre les maladies vénériennes. »

L'expérience faite par M. Jourdan sur lui-même peut bien servir à constater l'action positive des lézards sur l'organisme dans son état normal, mais elle ne décide rien quant aux effets que ces reptiles peuvent produire chez les individus malades, M. Jourdan n'ayant pas annoncé qu'il eût aucune affection morbide lorsqu'il en a fait usage. Tout en niant la propriété spécifique et même constante des lézards dans les maladies contre lesquelles on les a employés, je crois pourtant qu'on doit tenir compte des effets que produit la répugnance, qui doit être extrême chez beaucoup de malades, lorsqu'il s'agit d'avalier une chose aussi dégoûtante. Si M. Jourdan, qui, avec une volonté bien affermie, a éprouvé des nausées chaque fois qu'il a avalé un de ces reptiles, qu'on se représente les angoisses d'un individu pusillanime, qui n'a pu prendre une pareille détermination qu'après une longue et pénible hésitation, et on ne sera plus étonné qu'il puisse survenir quelquefois de la fièvre, des sueurs, des selles extraordinaires, le ptyalisme même, après l'ingestion des lézards, et de cette manière se trouveront justifiées les observations attestées par des médecins dignes de foi, tels que Morgagni, Dehaën, Palletta et autres, dont le témoignage ne saurait être rigoureusement contesté. Il ne s'agirait alors que des effets produits par l'impression morale que peut occasionner l'usage d'une substance dégoûtante, effets qui ont de l'analogie avec ceux que la crainte et la frayeur peuvent déter-

miner, et dont il y a beaucoup d'exemples. On sait que le bruit du tonnerre produit la diarrhée chez certains individus, et que chez d'autres l'odeur seule d'une médecine suffit pour les purger; on sait aussi qu'on a guéri des fièvres intermittentes rebelles, en faisant avaler des insectes les plus dégoûtans, tels que des poux, des punaises, etc. Phénomènes divers qui, j'en conviens, ne seraient réellement que les effets de l'impression dégoûtante et nauséabonde dont l'imagination peut se trouver frappée. Toutefois j'ai dû présenter ces dernières réflexions pour faire sentir combien il importe à la dignité médicale, lorsqu'un fait a été affirmé par un auteur estimable, de ne jamais le nier d'une manière absolue, et s'il a été mal jugé ou mal aperçu, de le présenter au contraire sous un point de vue qui, en le faisant mieux apprécier, permettrait de saisir les apparences qui ont pu induire en erreur le médecin qui s'en est rendu garant.